

EXTRAIT

N° 31-2026

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud DEVILLIERS.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 09-04-2026

PRESENTS : BESSA Nicole, BLOT Michel, BOUYGUES Mélanie, CAMINADE Christelle, COSTE Gisèle, COSTES Jean-Claude, DARTIGOLLES Hélène, DELORME Fabrice, DEVILLIERS Arnaud, GARRIGUES Michel, JURQUET Bernard, LAURENS Claude, MAGNOUX Florent, ORLANDO Véronique, RANGER Pierre, VIGNEAU Céline

EXCUSES AVEC PROCURATION :

VIGOUROUX Nadine donne procuration à COSTES Jean-Claude

GUERIN Marco donne procuration à LAURENS Claude

EXCUSES : CHATILLON Emeline

Véronique ORLANDO a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi Matras du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile,

Considérant la nécessité de désigner un élu référent en matière de prévention des risques, de sécurité civile et de relations avec les services d'incendie et de secours,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1 : Désignation

Est désigné(e) en qualité de **correspondant incendie et secours de la commune** : M DEVILLIERS Arnaud, Maire.

Article 2 : Missions

Le correspondant incendie et secours est chargé notamment :

- de participer à la diffusion de la culture du risque auprès de la population,
- d'assurer le lien avec les services d'incendie et de secours,
- de contribuer à la préparation et au suivi du plan communal de sauvegarde (PCS),
- de participer aux actions de prévention et de sensibilisation,
- d'appuyer le maire dans la gestion des situations de crise.

Article 3 : Transmission

La présente délibération sera transmise à :

- la préfecture,
- le SDIS,
- et aux services concernés.

Article 4 : Exécution

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,
Arnaud DEVILLIERS,

La Secrétaire de séance,
Véronique ORLANDO,

"La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Bordeaux, par courrier ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication."

DEPARTEMENT
DU
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT
DE
VILLENEUVE- SUR- LOT

CANTON
DE
PENNE D'AGENAIS

MAIRIE
DE
PENNE D'AGENAIS

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 19

- présents : 16

- votants : 18

Objet :

ADMINISTRATION

Désignation d'un
correspondant « Incendie et
secours »